

# UN BUDGET DE L'UE POUR L'AVENIR

#EUBudget #EURoad2Sibiu #FutureofEurope



31 mai 2018

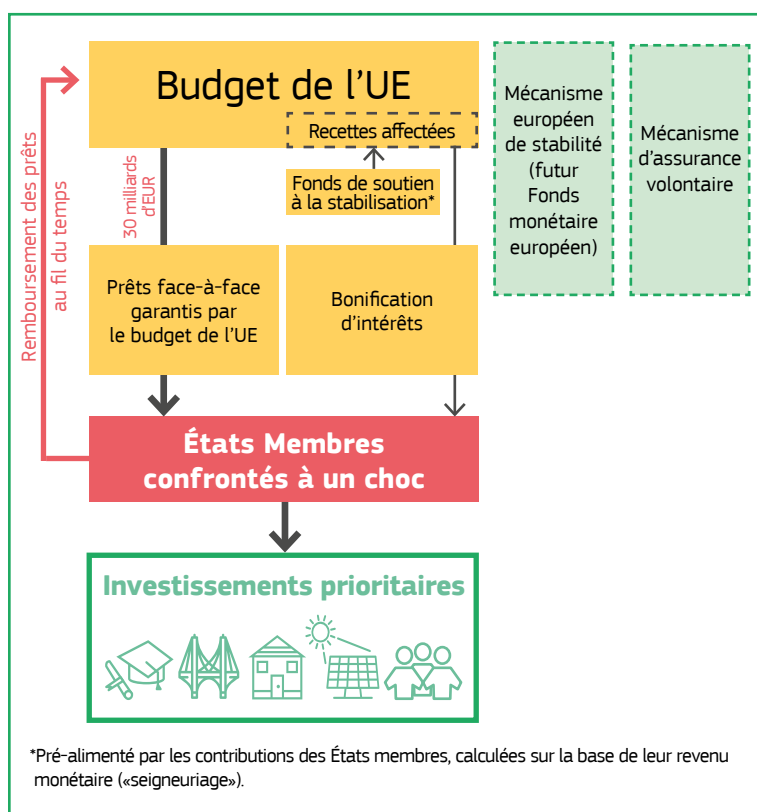
APPROFONDIR L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE EUROPÉENNE

## MÉCANISME EUROPÉEN DE STABILISATION DES INVESTISSEMENTS

S'appuyant sur la vision exposée dans le [rapport des cinq présidents](#), la Commission a présenté, en décembre 2017, sa [feuille de route](#) pour l'approfondissement de l'Union économique et monétaire européenne. Comme prochaine étape, la Commission présente, dans le cadre financier pluriannuel, une proposition de **Mécanisme européen de stabilisation des investissements**, parallèlement à une proposition de programme d'appui aux réformes.

Ce nouvel instrument contribuera au maintien des niveaux d'investissement public en cas de chocs asymétriques de grande ampleur, ce qui permettra de préserver la stabilité et de faciliter la reprise économique.

Ces instruments sont complémentaires des réformes prioritaires recensées dans le cadre du Semestre européen de coordination des politiques économiques, ainsi que d'autres instruments de financement de l'UE pour l'emploi, la croissance et l'investissement (tels que les Fonds structurels et d'investissement européens, le nouveau Fonds InvestEU et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe), et fonctionneront en parfaite synergie avec eux.



### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Complète les instruments européens et nationaux déjà en place pour absorber les chocs.
- Aide à maintenir les niveaux d'investissement public en cas de chocs asymétriques de grande ampleur.
- Contribue à la stabilité macroéconomique et financière.
- Peut être activé automatiquement et rapidement en cas de chocs asymétriques de grande ampleur, sur la base de paramètres prédéfinis.
- Contribue à une politique budgétaire saine et réduit au minimum l'aléa moral grâce à des critères d'éligibilité prédéfinis.
- Ouvert aux États membres de la zone euro et aux autres États membres participant au mécanisme de taux de change MCE II.
- Peut être complété au fil du temps par d'autres ressources financières en dehors du budget de l'UE.

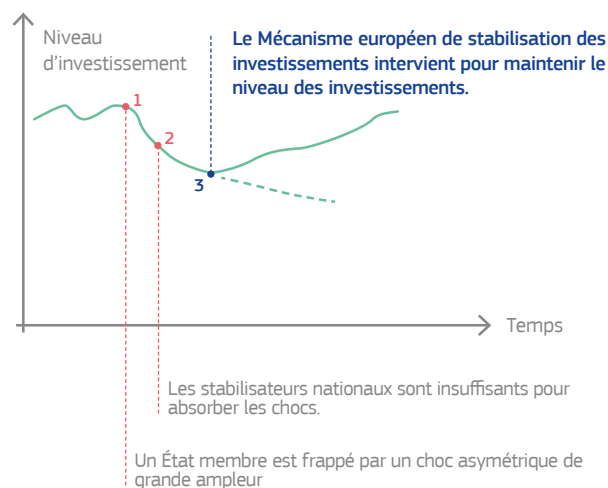


## RENFORCER LA STABILITÉ EN MAINTENANT LE NIVEAU DES INVESTISSEMENTS EN CAS DE CHOCS

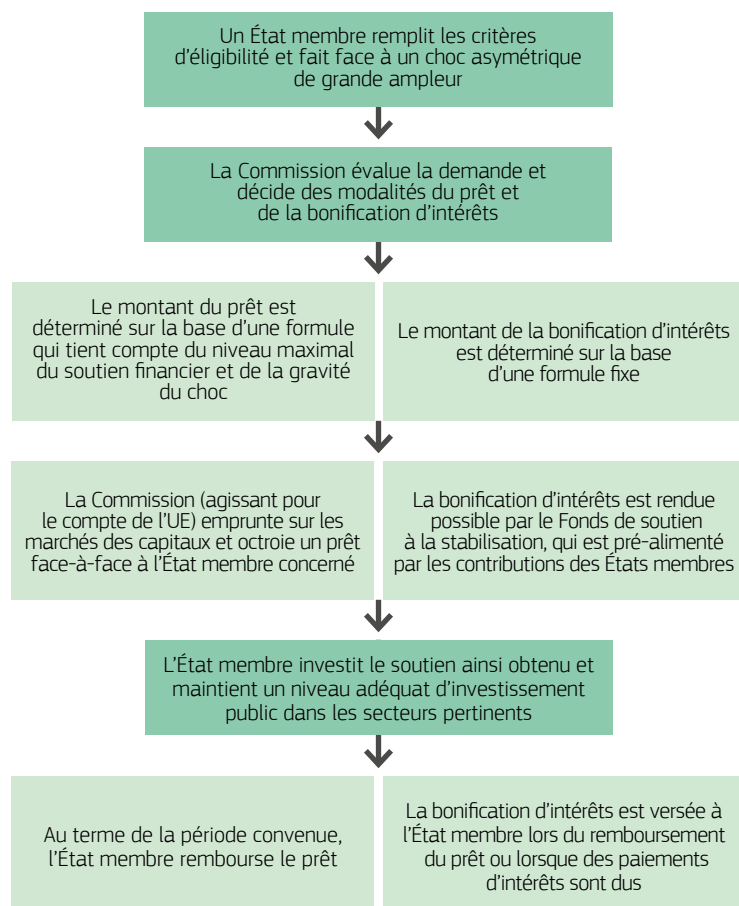
Comme nous l'avons vu au cours des années de crise, les mécanismes nationaux de stabilisation déjà existants ne suffisent pas toujours à absorber certains chocs macroéconomiques et il existe souvent un risque de retombées négatives sur d'autres pays, aux effets particulièrement néfastes sur les niveaux d'investissement public et l'économie réelle.

Le nouveau **Mécanisme européen de stabilisation** des investissements fournira, en cas de chocs asymétriques de grande ampleur, des prêts face-à-face garantis par le budget de l'UE, **à concurrence de 30 milliards d'EUR**, associés à un volet «subvention» qui couvrira la totalité des intérêts à payer.

Ces prêts seront accessibles aux États membres qui satisfont à des **critères d'éligibilité stricts**, sur la base de politiques financières et macroéconomiques saines. Ils constitueront une aide financière supplémentaire à un moment où les finances publiques sont mises à rude épreuve, et ils devraient être destinés au maintien d'investissements publics propices à la croissance.



### COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL?



Un nouveau Fonds de soutien à la stabilisation sera mis en place afin de collecter les contributions des États membres correspondant à une part de leur revenu monétaire découlant des actifs qu'ils détiennent en échange des billets de banque qu'ils fournissent (communément appelé «seigneurage»). Les revenus de ce fonds seront affectés au budget de l'UE pour fournir les bonifications d'intérêt aux États membres éligibles. Une telle bonification d'intérêt est importante pour conférer une logique financière à cet instrument.

Ainsi qu'il a été envisagé en décembre 2017, le Mécanisme européen de stabilisation des investissements pourrait à terme être complété par d'autres moyens en dehors du budget de l'UE, provenant par exemple du Mécanisme européen de stabilité ou du futur Fonds monétaire européen, et d'un éventuel mécanisme d'assurance volontaire que les États membres mettraient en place.

Ce nouvel instrument est ouvert à tous les pays de la zone euro et aux États membres participant au mécanisme de taux de change MCE II.